

# Les profils des eaux de baignade

Parmi les dispositions apportées par la révision du contexte réglementaire, figure l'obligation pour les responsables des eaux de baignade, de réaliser des études de vulnérabilité de leurs sites de baignade aux pollutions potentielles.

Ces études donnent lieu à l'élaboration du « PROFIL », communément appelé « PROFIL DE VULNERABILITE ».

Les profils ont pour objectifs d'identifier les processus de contamination de l'eau et de définir, d'une part, les mesures les plus adaptées pour gérer ces situations et, d'autre part, les actions pertinentes pour supprimer ou réduire les sources de pollution et ainsi, contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité des eaux.

## Les objectifs

Le profil de vulnérabilité comprend :

- Un état des lieux : description de la zone de baignade, synthèse de la qualité de l'eau,...
- l'identification des sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux.
- Une évaluation des risques : analyse et compréhension des processus et des risques de pollution, hiérarchisation de ces risques, ...
- Une définition des mesures de gestion à mettre en œuvre pour préserver la santé des usagers (intervention sur le terrain, interdiction préventive, information de la population,...), ce qui doit conduire à l'élaboration de procédures.
- Un programme d'actions pour permettre de préserver ou reconquérir la qualité de l'eau (mise en place de nouveaux équipements, travaux de réhabilitation, ...)

## Echéances de révision

En fonction du classement des eaux de baignade, il conviendra de réviser ou d'actualiser ces profils :

EXCELLENTE	BONNE	SUFFISANTE	INSUFFISANTE
Pas de révision	4 ans	3 ans	2 ans

Exemple de modélisation d'un rejet :

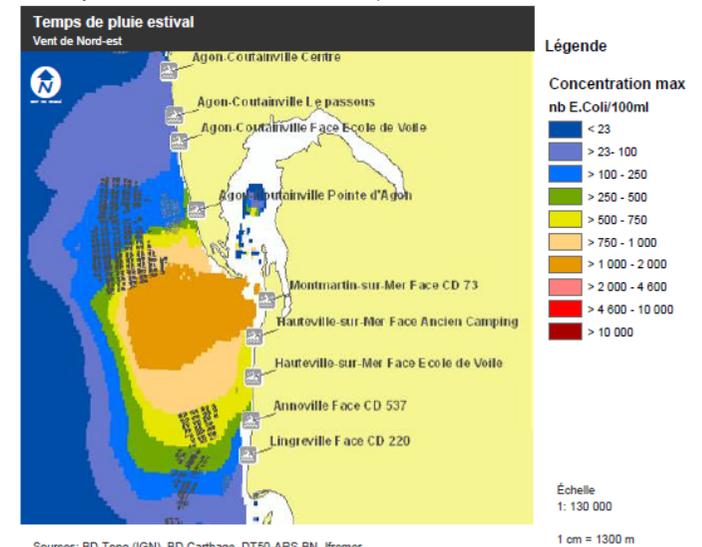


Figure 62 : Cartes des concentrations maximales (E.coli) en sortie du havre de Régneville  
Flux simulés issus des cours d'eau de la Sienne, de la Souilles, des ruisseaux de la Siame et des Vaux

Profil de vulnérabilité de la plage de la Pointe d'Agon – Agon-Coutainville

Conformément au code de la santé publique, un document de synthèse du profil doit être mis à disposition du public (cf. carte ci-dessous).

Ces documents sont destinés à présenter de façon synthétique les risques de pollution qui ont été identifiés pour les eaux de baignade de chaque commune.

Il peut s'agir d'évènements météorologiques ou d'incidents sur des installations de collecte ou de traitement des eaux usées. L'importance du risque de pollution est fonction de la couleur entourant la source de pollution indiquée sur la carte (moyenne, importante, très importante : jaune, orange, rouge).

Les mesures de gestion et les actions à engager sont également résumées.

## Fiches de synthèse des profils

Cliquez sur les points ● pour accéder aux fiches

